

**Le 18 décembre 2019**  
**intervention**  
**des Coquelicots,**  
**de l'Association La Jacopière**  
**de Solidarité écologie**  
**devant les élus du Conseil Communautaire (avant le vote**  
**du PLUi)**

**Intervention des Coquelicots**

Monsieur le Président, Madame et Messieurs les élus nous vous remercions de nous avoir autorisé à nous exprimer devant vous sur la question des pollutions de l'eau, notamment sur les eaux issues des captages d'eau potable au Plessis Pas Brunet et dans les marais de Mazerolles.

Les scientifiques nous alertent sur l'urgence à prendre des mesures radicales pour limiter le réchauffement climatique et stopper la disparition de la biodiversité, à défaut de quoi notre planète risque fort de devenir inhabitable et les conflits pour la survie rendre nos sociétés incontrôlables. Nous sommes avertis et pourtant la remise en cause des modèles économiques responsables de cette situation n'avance pas; pire on continue dans la même direction. Le projet de ZAC à la Jacopière en est bien la preuve. Le plan écophyto de 2008 devait permettre de réduire de 50% l'usage des pesticides. En fait, en France, le "Nombre de doses unités" (NODU) est passé de 76 millions en 2008 à 94,2 millions en 2017. Pas étonnant donc que les pesticides épandus depuis des années sur le périmètre d'alimentation du captage du Plessis-Pas-Brunet se retrouvent dans l'eau que nous consommons.

Il est de votre responsabilité d'élu.e.s de prendre les dispositions urgentes et nécessaires pour changer radicalement ces situations et orienter notre territoire vers un avenir plus serein.

En 2014 le conseil Communautaire décidait de réaliser un PLU commun aux 12 communes de la Communauté de Communes. Il deviendra un PLUi. Au terme d'une importante démarche le document final a été arrêté le 28 novembre 2018.

L'enquête publique s'est déroulée sur l'ensemble des 12 communes du 15 avril 2019 au 24 mai 2019. De nombreuses personnes et associations se sont exprimées. Les contributions des Coquelicots concernant la protection des zones de captage d'eau potable, de l'Association de La Jacopière sur la protection d'un réservoir majeur de biodiversité, des eaux d'écoulement vers des marais classés Natura 2000, de la nappe phréatique de Mazerolles ont été nombreuses.

Ces questionnements importants n'ont à ce jour pas reçu de réponses de votre part ni à notre connaissance, de traduction dans le PLUi.

Le mouvement des Coquelicots exprime l'opposition des citoyens à l'utilisation de produits phytosanitaires destructeurs de la santé des êtres humains et de la biodiversité. Nous avons le devoir de protéger l'air et l'eau qui nous sont essentiels et d'accéder à une alimentation saine pour nous et nos enfants. L'appel des Coquelicots a déjà été signé par près d'un million de personnes en France, et ce chiffre augmente chaque jour. Nous, collectifs Coquelicots de la CCEG et La Chapelle-s/E., l'association de la Jacopière, et les associations amies, représentons des centaines de citoyennes et citoyens qui s'inquiètent à juste titre de la qualité de l'eau du robinet.

Le 30 octobre dernier, nous avons déposé à la CCEG une lettre ouverte, ainsi qu'un document d'accompagnement concernant la ressource en eau potable sur le territoire. Nous sommes en attente de réponse par rapport à nos questions.

Le PLUi va être voté et validé lors de l'Assemblée communautaire du 18 décembre prochain.

Qu'en est-il du PLUi définitif ?

Des modifications ont-elles été apportées pour protéger les aires d'alimentation en eau potable sur la Communauté de Communes?

Quelles actions et réglementations comptez-vous mettre en place pour remédier aux problèmes de nitrates et pesticides récurrents dans l'eau que nous consommons, et pour préserver durablement nos ressources en eau potable? Et dans quel délai ?

**Intervention de l'Association : La Jacopière**

## C.O.

Tout d'abord, je remercie Mr Lerat d'avoir répondu favorablement à notre demande d'intervention auprès de l'ensemble des élus de la CCEG

Merci à vous Mesdames et Messieurs pour l'oreille attentive que vous nous portez.

Nous représentons l'association Jacopière qui s'oppose au projet de zone industrielle repéré dans les textes (SCOT, PLUi) comme un : Parc d'activités structurant d'intérêt métropolitain.

## J.C.

Le site est situé sur les communes de St Mars du désert et Sucé sur Erdre. Ce projet présenté comme faisant 46 ha est inscrit dans un périmètre d'étude qui en fait 65. Visiblement l'écart de 20 ha sera le potentiel d'expansion de la zone ultérieurement. Il n'est donc pas abusif de dire : une zone industrielle de 65 ha.

Le site retenu jouxte au Nord le marais sauvage de Mazerolles, classé Natura 2000. Marais où il y a une zone de puisage d'eau potable. Zone à protéger. Hier soir au conseil municipal de Saint Mars du désert, la création d'une zone de préemption, au titre des espaces naturels sensibles a été abordée. Elle est à l'initiative du conseil départemental. Cette zone couvre les marais de Mazerolles (610 ha sur les 900) et descend à quelques dizaines de mètres de la partie Nord du projet de zone industrielle.

Au Sud, le projet de zone industrielle borde la Boire de Ligné, elle aussi classée Natura 2000 et ZNIEFF 1. C'est une zone de biodiversité remarquable. Par arrêtés préfectoraux, c'est une réserve naturelle régionale. Des aménagements viennent d'être décidés et financés pour maintenir les processus biologiques.

Actuellement sur le site prévu de la Jacopière, ce sont des prairies humides naturelles où paissent des bovins, des chevaux, un bocage avec des haies entre les différentes parcelles, haies plus que centenaires avec divers essences dont des chênes majestueux. Il y a aussi une taille de chataîgniers de 3,5 ha, exploitée pour faire des piquets de clôtures, des fabricants de ganivelles viennent y chercher la matière première dont ils ont besoin. Sans oublier la faune, des grands gibiers, reptiles, batraciens et insectes (certains sont protégés comme le triton crêté et le grand capricorne) animaux, dont la vie est bien malmenée par l'homme.

Cette zone est un immense réceptacle pour les eaux pluviales qui descendent d'un bassin versant de 1200 ha situé à l'est. De cette zone, en parcourant 1 km vers l'est, on s'élève de 50 m. Vous pourrez le vérifier en

suyvant les courbes de côtes sur une carte IGN. Toutes ces eaux sont collectées, filtrées et assainies avant de rejoindre l'Erdre soit par Ligné, soit par le marais de l'Ertaudière (marais intégré au marais sauvage de Mazerolles). Voilà gratuitement une machine à laver l'eau. Ce serait bien dommage de la casser.

Tous ces éléments sont interdépendants les uns des autres. En fragiliser un, met en danger tout l'équilibre existant, nécessaire à notre vie.

Pour en terminer, je voudrais faire référence à un article paru le 12 décembre dans Ouest France. C'est Mme Catherine Bassani, présidente de l'Edenn qui alerte sur les risques d'inondations de l'Erdre. Inondations qui se sont déjà produites et que le réchauffement climatique accentuera. Le peu de hauteur au-dessus du niveau de l'Erdre met le projet de zone industrielle en zone « à risques d'inondation »

### C.O.

Devant la faiblesse des études de faisabilité réalisées (présentées en réunion publique le 11 avril 2018 et reprises dans le document du PLUi),

face aux coûts liés :

- aux études approfondies relatives à la Loi sur l'eau, à l'impact sur la nappe phréatique (captage d'eau potable) à l'impact sur les marais environnants,
- à l'artificialisation de cette zone : coût des voiries puisque la zone économique ne peut être reliée à la RD 178 que dans ces extrémités nord et sud
- au traitement des eaux usées avec la réalisation d'une station d'épuration autonome

**nous demandons d'extraire ce projet du dossier PLUi, mis au vote ce soir**

Avant d'engager ces dépenses importantes une réflexion plus approfondie est indispensable. Des propriétaires, des agriculteurs exploitants ces terres, des riverains, des associations environnementales ont des connaissances précises de ce site. Pourquoi ne pas y avoir recours ?

En fonction de la suite que vous donnerez à ce dossier, peut-être serons-nous amenés à « ferrailer ».

Nous avons, en conséquence, sollicité les compétences d'associations partenaires, Bretagne vivantes, LPO et d'autres, ainsi que les services de Maître Thomas Dubreuil, avocat spécialiste de l'environnement et ancien avocat de l'ACIPA lors de son opposition au projet d'aéroport à NDDL.

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les élus nous vous remercions de votre attention.

Nous souhaitons une réelle prise de conscience

pour « qu'un réservoir majeur de biodiversité » ne puisse pas être détruit,

pour que des marais classés ne puissent pas être immanquablement endommagés

pour que la qualité des eaux du paysage de Mazerolles soit préservée

et pour que l'Erdre puisse retrouver un état écologique plus satisfaisant.

Jacques CERCLER, *secrétaire* - Christian OLIVIER, *président*

**Pour l'Association : Solidarité Ecologie :** Le P.E.A.N. - extension du PEAN sur tout le territoire de protection du captage d'eau potable au Plessis Pas Brunet à Nort sur Erdre Révision de la fiche 3 du PEAN - Joseph Violin